



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/2006/5
2 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers
(Centième session, 17-19 octobre 2006
point 6 b) de l'ordre du jour)

INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) – Rapport intérimaire

Communication du Directeur du projet

1. L'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) est un réseau international d'autoroutes et de voies rapides reliant la mer Baltique, la mer Adriatique, la mer Égée et la mer Noire.
2. Le projet réunit 15 pays du centre et du sud de l'Europe orientale (Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie); trois autres pays (Serbie, Suède et Ukraine) y participent en qualité d'observateurs.
3. L'autoroute, constituée de chaussées doubles de grande capacité, à croisements à niveaux séparés, ayant chacune deux voies de circulation au minimum, offrira un niveau de service adapté à la circulation moderne en satisfaisant aux normes actuellement en vigueur en matière de sécurité, de vitesse et de confort, et devrait contribuer au développement économique et social de l'ensemble du continent européen.
4. La Commission économique pour l'Europe (CEE) est l'agent d'exécution du projet, chargé du soutien technique et administratif nécessaire à celui-ci et de la coordination de ses activités.
5. La longueur totale du réseau TEM prévue au 1^{er} janvier 2006 était de 23 316 km, dont 8 383 (à chaussées doubles) et 4 793 (à chaussée unique) étaient en service et 1 637 en construction (annexe 1). On trouvera à l'annexe 5 une carte schématique du réseau en 2006.

6. D'après les indicateurs comparatifs correspondants (voir les trois dernières colonnes de l'annexe 1), la Turquie comptait le pourcentage le plus élevé du réseau en longueur (29,6 %), la Hongrie avait le rythme de construction le plus rapide (24,2 % du réseau national TEM en construction) et l'Italie le pourcentage le plus élevé d'achèvement de son réseau (99,7 %). Au total, 46,2 % de l'ensemble du réseau TEM étaient en service et 6,7 % en construction.

7. Bien qu'il ne soit pas complètement achevé, le TEM fonctionne déjà réellement, grâce aux corridors TEM constitués par des routes nationales améliorées qui relient les tronçons d'autoroute déjà construits.

8. Les principaux objectifs fixés pour le projet sont les suivants:

- Aider les pays participants à accélérer la construction du réseau TEM, en déterminant les besoins et les priorités en matière d'investissement, en étudiant comment obtenir les ressources financières nécessaires à sa construction et en cherchant le système approprié de remboursement des coûts de construction par les utilisateurs;
- Aider à concevoir, à construire, à entretenir, à exploiter et à gérer le réseau d'autoroutes TEM sur le territoire des pays participants dans le cadre d'une infrastructure routière européenne unifiée, de manière à combler les lacunes du réseau autoroutier existant dans la région;
- Étudier, compte tenu des contraintes économiques actuelles, la possibilité d'améliorer les routes existantes et de construire les autoroutes par étapes;
- Promouvoir et améliorer la coopération dans tous les domaines qui ont trait au transport routier entre pays du TEM ayant des niveaux de développement différents;
- Continuer à partager avec d'autres régions les connaissances, les compétences techniques et le savoir-faire acquis par les pays de la région du TEM.

9. Les 29 années qui se sont écoulées depuis le lancement du projet ont vu s'instaurer, parallèlement à la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une structure d'organisation du projet, une coopération et une concertation efficaces entre les autorités routières et autoroutières des pays participants.

10. L'organe de décision principal du projet est le Comité directeur, qui se réunit deux fois par an, décide de la politique du projet et des mesures d'ordre général à prendre dans le cadre des activités du TEM, et prend les décisions qu'appelle l'action commune.

11. Le Comité directeur a tenu sa dernière (quarante-cinquième) session du 12 au 15 juin 2006, à Bucarest (Roumanie). La prochaine session (quarante-sixième) aura lieu en décembre de cette année, à Genève.

12. Le projet est dirigé par un bureau central, qui coordonne toutes les activités du programme de travail. Il travaille sous la direction du Comité directeur et selon les orientations données par

la Commission économique pour l'Europe. Il est installé à Varsovie et le Gouvernement polonais prend à sa charge les coûts administratifs.

13. Le Bureau central du projet a à sa tête le Directeur du projet. Les premiers directeurs du projet TEM étaient des fonctionnaires détachés successivement par les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie, de la Roumanie, de l'ex-Tchécoslovaquie, de la Slovaquie et de la République tchèque. Le mandat de l'actuel Directeur, détaché par le Gouvernement slovaque, arrive à échéance le 31 décembre 2008.
14. Dans chaque pays participant, un coordonnateur national TEM, désigné par les autorités publiques, est chargé de coordonner toutes les activités relatives au projet dans son pays.
15. Toutes les activités du projet sont exclusivement financées par les contributions en espèces ou en nature des pays participants. À cette fin, un fonds d'affectation spéciale TEM a été créé en vertu d'un accord signé à Genève en décembre 1991. Cet accord prévoit que chaque pays participant doit chaque année verser au projet une contribution de 7 500 dollars des États-Unis en plus de sa contribution en nature. Aux termes de l'Accord, la CEE est responsable de la gestion des fonds versés en espèces. De ce fait, le projet s'appuie sur un mécanisme permanent et bien rodé d'administration et de coordination continues de ses activités techniques, économiques et de gestion.
16. D'après le rapport financier de 2005, approuvé à la quarante-cinquième session du Comité directeur, les crédits totaux disponibles pendant l'exercice 2005 s'élevaient à 148 660 dollars et les dépenses totales (y compris les dépenses d'appui aux programmes de la CEE) à 97 367 dollars, ce qui laisse un solde créditeur non utilisé de 51 292 dollars au 31 décembre 2005.
17. Le programme de travail du TEM pour 2006, établi sur la base des dispositions de l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale et approuvé à la quarante-quatrième session du Comité directeur (5-7 décembre 2005, Genève), figure à l'annexe 2 du présent rapport.
18. Le projet TEM, outre ses activités de coordination et d'assistance visant à accélérer les travaux de construction proprement dits, joue un rôle pilote en ce qui concerne le financement par le secteur privé de la construction et de l'entretien d'autoroutes et de routes, en mettant au point des cadres juridiques pour la construction d'autoroutes grâce à l'apport de crédits étrangers et à des systèmes de concession, en évaluant les systèmes de recouvrement des coûts, notamment les conditions de perception de droits de péage autoroutiers, en étudiant et en mettant au point des critères d'évaluation des partenariats public-privé et de l'assistance technique dans le domaine du financement des autoroutes par le secteur privé.
19. Dernièrement, le champ couvert dans le projet TEM par la technologie et le transfert des connaissances s'est également élargi, et l'on est passé de la conception, de la construction et de l'exploitation d'autoroutes au domaine plus vaste des questions générales relatives aux autoroutes et aux routes, telles que la gestion des revêtements et des ponts, les études d'impact sur l'environnement, la normalisation, l'harmonisation de la signalisation, l'adoption de systèmes de transport intelligents, etc. Ce transfert de technologie à l'intérieur du projet TEM se fait dans des formes et avec des instruments variables selon les objectifs et le type d'activité, notamment des séminaires, des ateliers et des tables rondes, habituellement coorganisés par

un État membre et le Bureau central du projet, conformément au programme de travail annuel, souvent en collaboration avec un ou plusieurs instituts ou consultants indépendants.

20. Ces activités de transfert et d'assistance technique ont aussi bénéficié des contributions précieuses de pays de l'OCDE, notamment des pays de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Comparé aux nombreux programmes de transfert de technologie à l'adresse des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, le TEM a ceci d'unique qu'il permet non seulement le transfert de technologie des pays occidentaux développés vers cette région, mais aussi le transfert de technologie, la concertation et l'échange d'idées et de connaissances entre pays participants. Le potentiel technique accumulé, en termes d'experts formés, constitue aussi une richesse considérable pour le projet, qui peut être mise à profit dans d'autres régions.

21. Le projet bénéficie de la collaboration des organisations internationales traitant des questions de transport, notamment les directions générales compétentes de la Commission de l'Union européenne, la Conférence européenne des ministres des transports, l'Initiative «Europe centrale», la Conférence des directeurs des routes d'Europe de l'Ouest (DREO), le programme HEEP (Highway Engineering Exchange Program) situé aux États-Unis, le Bureau central du projet TER/ONU de Budapest, l'Union internationale des transports routiers (IRU), la Fédération routière internationale (FRI), Partners for Road (une initiative des Pays-Bas) et l'Association européenne des concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASECAP).

22. Au cours de la période considérée, le Bureau central a continué à suivre la progression des corridors de transport paneuropéens, comme le montre, par exemple, la présence, au nom du secrétariat, du Directeur du projet à la réunion du Comité directeur du corridor VI à Ostrava (République tchèque) le 14 novembre 2005, et à la réunion tenue à Graz (Autriche) les 1^{er} et 2 juin 2006.

23. De plus, le Directeur du projet a participé à la neuvième réunion du Groupe de coordonnateurs de zones et de corridors qui s'est tenue à Bruxelles le 7 mars 2006.

24. La collecte et la cartographie des données TEMSTAT ont été menées à bien au cours de la période considérée. La Réunion TEMSTAT consacrée à cette question s'est tenue à Prague (République tchèque) les 16 et 17 mars 2006. Y ont pris part 11 experts des pays participants. À cette occasion, les données sur l'état d'avancement du TEM et les données TEMSTAT 1 et 2 de 2006 ont été transférées au Bureau central, où elles serviront à élaborer le rapport sur l'état d'avancement du TEM, les cartes nationales et régionales et les activités de suivi du plan directeur du TEM.

25. La base de données TEMSTAT représente la principale source de données du programme cartographique ArcView du TEM. Ce programme comprend des cartes régionales et nationales de l'état des infrastructures, des cartes des flux de circulation et des cartes du plan directeur du TEM, représentant l'évolution prévue du réseau jusqu'en 2020.

26. En novembre 1993 a été inaugurée la zone V TEM/HEEP (Europe orientale et centrale), la première du genre en Europe, établie avec le soutien financier et technique de la FHWA et de HEEP. Ce dernier organisme est une association sans but lucratif qui s'efforce de favoriser le libre-échange de programmes, systèmes et concepts informatiques entre ses membres, dans les domaines du génie civil, des transports et de la gestion, en vue d'une utilisation plus efficace des ordinateurs. La mise en place de la zone V HEEP a permis d'offrir aux pays participants et

à leurs experts en logiciels un accès libre aux dernières innovations en matière d'ingénierie électronique autoroutière.

27. La réunion de 2006 de la zone V TEM/HEEP s'est tenue à Wisla (Pologne) du 15 au 17 mai 2006. Dans le cadre du programme HEEP de participation des éducateurs et des étudiants, deux étudiants de l'Université technique de Gliwice ont obtenu une bourse d'étude pour présenter leurs recherches à la Conférence internationale HEEP de 2006 qui aura lieu à Williamsburg, Virginie (États-Unis d'Amérique), en septembre 2006.

28. Pendant la période considérée, la collaboration déjà très étroite entre le Bureau central du projet et la CEE s'est encore renforcée. Le Directeur du projet a participé à la soixante-huitième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, qui s'est tenue du 7 au 9 février 2006, et à la Réunion du Groupe de travail des statistiques des transports, qui s'est tenue du 7 au 9 juin 2006 à Genève.

29. Dans le cadre de la collaboration entre la CEE, le projet TEM et Partners for Roads, une initiative des Pays-Bas dans le domaine des infrastructures routières, le Directeur du projet a été invité à participer au séminaire «Europe Developing Together» qui s'est tenu à Amsterdam le 5 avril 2006.

30. Le Directeur du projet a aussi participé à la troisième Conférence on Roads and Regional Development, organisée par Partners for Roads et le Gouvernement hongrois à Eger (Hongrie) du 29 au 31 mai 2006.

31. À la trente-neuvième session du Comité directeur du projet TEM, la version révisée des grandes lignes du plan directeur TEM, qui représente l'un des résultats les plus importants de la stratégie TEM à court terme, a été approuvée. Le plan directeur a pour objectif l'élaboration d'une stratégie de réalisation des objectifs du projet TEM, exprimée en termes de priorités hiérarchisées et actualisées des besoins en infrastructures des transports routiers des pays participants, c'est-à-dire qu'il vise i) à déterminer les priorités en matière d'investissement, ii) à établir un calendrier pour leur réalisation, iii) à évaluer les coûts à prévoir et à définir les montages financiers appropriés. Pour assurer aux pays voisins la continuité nécessaire du réseau TEM, il a été proposé que le plan directeur s'étende aussi à sept pays non participants (Biélorus, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, République de Moldova, Serbie et Ukraine) (voir l'annexe 4). Grâce à la généreuse contribution de 100 000 francs suisses de l'Union internationale des transports routiers, l'élaboration du plan directeur, divisé en 10 dossiers de travail, a commencé en septembre 2003 et a été achevée en avril 2005, ayant atteint les buts recherchés, à savoir offrir une stratégie d'investissement à long terme cohérente et réaliste pour le réseau de base routier/autoroutier dans la région du TEM.

32. Le but ultime de la méthodologie d'évaluation était d'établir un ordre de priorité des projets afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie d'investissement à moyen et à long terme dans la région, ainsi que d'encourager la mise en œuvre de projets ayant de bonnes chances de réussite et conformes aux objectifs du plan directeur. Au total, 319 projets ont été inclus dans le plan directeur. La réalisation du réseau du TEM dans son ensemble coûtera 49 milliards 556 millions d'euros.

33. L'élaboration du plan directeur du projet TEM a contribué de manière non négligeable à l'extension du réseau TEN-T et à la mise en place effective des corridors de transport paneuropéens. Avec le plan directeur du TER (chemin de fer transeuropéen), élaboré simultanément, le plan directeur du TEM a également favorisé le fonctionnement intermodal et la complémentarité des modes de transport et a assuré l'efficacité maximale des infrastructures de transport.

34. Suivant les conclusions et recommandations du plan directeur du TEM qui ont été approuvées, certaines interventions et activités de suivi ont été envisagées pour présenter la mise en œuvre du plan directeur et communiquer ses résultats (annexe 3).

35. À l'invitation de la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne, le Directeur du projet TEM ainsi que le Directeur de la Division des transports de la CEE et son conseiller régional ont participé à la réunion de coordination sur l'application des résultats des deux plans directeurs et du rapport du Groupe de haut niveau II. Cette réunion a eu lieu à Bruxelles (Belgique) le 1^{er} février 2006.

36. On trouvera sur le site Web de la CEE de plus amples renseignements concernant le plan directeur: www.unece.org/trans.

37. Au cours de la période considérée, la collaboration établie en 1991 avec le Bureau central du projet TER à Budapest s'est poursuivie. Elle a surtout porté sur l'administration des deux projets, sur les possibilités de coopérer avec la Commission européenne aux activités touchant le transport multimodal et sur la résolution coordonnée de toutes les questions relatives à l'élaboration des plans directeurs du TEM et du TER.

Annexe 1

ÉTAT DU RÉSEAU TEM (au 1^{er} janvier 2006)

PAYS	Longueur totale	PROGRAMMÉE (à l'étude, avant-projet et phases de conception)		EN CONSTRUCTION		EN SERVICE		INDICATEURS COMPARATIFS		
	km	une chaussée	les deux chaussées	une chaussée	les deux chaussées	une chaussée	les deux chaussées	Pourcentage de la longueur totale du réseau	PROGRESSION DE LA CONSTRUCTION (pourcentage de la longueur en construction)	NIVEAU D'EXÉCUTION (pourcentage de la longueur en service)
Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Autriche	485	-	-	35	22	35	428	2,1	8,2	92,0
Bosnie-Herzégovine	331	-	311	-	8	-	12	1,4	2,4	3,6
Bulgarie	925	-	617	-	15	19	274	4,0	1,6	30,6
Croatie	1 465	31	508	6	161	88	742	6,3	11,2	53,7
Géorgie	1 053	-	1 045	-	-	-	8	4,5	-	0,8
Hongrie	1 658	100	444	15	395	67	617	7,1	24,2	39,3
Italie	1 519	-	-	-	4	-	1 515	6,5	0,3	99,7
Lituanie	719	20	83	29	14	254	466	3,1	4,0	82,5
Pologne	3 317	312	2 087	56	207	85	626	14,2	7,1	20,1
République tchèque	987	-	320	16	90	16	561	4,2	9,9	57,6
Roumanie	3 026	-	2 631	-	202	-	201	13,0	6,7	6,6
Slovaquie	935	-	513	3	71	570	362	4,0	7,7	69,2
Turquie	6 896	-	378	-	288	3 659	2571	29,6	4,2	63,8
TOTAL	23 316	463	8 937	160	1 477	4 793	8 383	100,00	6,7	46,2

Annexe 2

**PROJET D'AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE NORD-SUD (TEM):
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2006**

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
1.	Mise à jour du réseau TEM, accélération de sa construction et examen des priorités	1.1 I.	Mesures de suivi du Plan directeur du TEM	1.1.1 Présenter et diffuser le rapport final sur le Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements CEE	*			
				1.1.2 Élaborer la brochure/bulletin d'information sur le suivi du Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements CEE				*
				1.1.3 Collecter les données manquantes ou insuffisantes dans le Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	
				1.1.4 Définir des priorités en fonction des données nouvelles et actualisées/révisées reçues	Bureau central du projet Gouvernements Consultant(s)			*	*
				1.1.5 Développement futur du TEM sur la base de l'état d'avancement en 2005	Bureau central du projet Gouvernements		*		
				1.1.6 Atelier sur les méthodes de prévision utilisées dans le Plan directeur du TEM	Bureau central du projet Gouvernements		*		

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
				1.1.7 Mettre à jour les prévisions du Plan directeur sur la base du recensement 2005 portant sur certains tronçons du réseau de base du Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements		*	*	
				1.1.8 Atelier sur l'identification des goulets d'étranglement du Plan directeur et la méthodologie de la construction par étapes	Bureau central du projet Gouvernements				*
				1.1.9 Mettre à jour des listes et des cartes des goulets d'étranglement du Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements				*
				1.1.10 Surveillance de l'application du Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements CEE				*
				1.1.11 Étudier les questions concernant le financement du Plan directeur	Bureau central du projet Gouvernements CEE	*	*	*	*
				1.1.12 Entretien et moderniser le système SIG du Plan directeur	Bureau central du projet	*	*	*	*
				1.1.13 Définir à grande échelle les mesures requises pour l'application du Plan directeur	CEE Bureau central du projet Gouvernements				*
				1.1.14 Étudier les possibilités d'accélérer la construction du réseau de base du TEM	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
		1.2 I.	Intégration du TEM dans le nouveau système de transports européen	1.2.1 Renforcer le TEM en tant qu'instrument de contrôle et de gestion de la mise en place des corridors paneuropéens	CEE Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*
				1.2.2 Comparer les cinq axes de transport multimodal adoptés par le Groupe de haut niveau II et les tronçons correspondants du réseau de base identifié dans le Plan directeur du TEM	Bureau central du projet Consultant	*			
				1.2.3 Assurer le secrétariat du corridor paneuropéen de transport VI	Bureau central du projet Pologne	*	*	*	*
2.	Promotion du TEM	2.1 I.	Établissement de nouvelles relations avec les pays voisins afin qu'ils adhèrent au projet	2.1.1 Veiller à ce que les représentants de la CEE et du Bureau central entrent en relation avec les pays conformément à l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale pour le TEM pour étudier les possibilités et conditions d'adhésion au projet, tout particulièrement les pays non membres du TEM qui sont inclus dans le Plan directeur	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
				2.1.2 Encourager et soutenir par l'intermédiaire du Bureau central du projet les relations bilatérales et multilatérales	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
		2.2 I.	Fournir des informations sur le TEM: brochures, manifestations internationales, informations dans les médias, etc.	2.2.1 Publier régulièrement des communiqués de presse et d'autres types d'information sur les activités du projet	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
				2.2.2 Diffuser dans les pays toute l'information sur le projet	Gouvernements	*	*	*	*
				2.2.3 Mettre à jour en permanence la page Web du projet TEM sur le site Web de la CEE	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
				2.2.4 Élaborer la brochure sur le projet et le Plan directeur TEM	Bureau central du projet				*
				2.2.5 Donner aux membres l'information en retour sur le TEM	Bureau central du projet	*	*	*	*
				2.2.6 Être présent aux rencontres concernant les transports européens	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*
				2.2.7 Organiser des manifestations régionales et nationales pour présenter le projet et y participer	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*
				2.2.8 Renforcer le Bureau central du projet en lui assurant des ressources financières et humaines plus abondantes	CEE Gouvernements	*	*	*	*

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
3.	Assurer sur le réseau TEM des conditions de conduite sûres, durables et homogènes en concourant à sa conception, à sa maintenance, à son exploitation et à sa gestion	3.1 I.	Systèmes d'information TEM	3.1.1 Exécuter les activités courantes prévues pour la zone V HEEP	Bureau central du projet Pologne		*		
				3.1.2 Traitement des données des bases TEMSTAT	Bureau central du projet	*		*	
				3.1.3 Rencontres avec les interlocuteurs de TEMSTAT	Bureau central du projet Gouvernements		*		
				3.1.4 Élaboration des cartes TEMSTAT pour 2006	Bureau central du projet			*	
				3.1.5 Promouvoir les normes définies et les pratiques recommandées en ce qui concerne le TEM	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
4.	Intégration du réseau TEM dans le système paneuropéen de transport	4.1 I.	Coopération avec les organes compétents des communautés européennes et autres organisations et institutions publiques de l'Union européenne	4.1.1 Coopérer avec les directions générales TREN, REGIO, ÉLARGISSEMENT de la Commission européenne	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
				4.1.2 Coopérer avec l'Initiative «Europe centrale» dans les domaines d'activité liés au transport et d'intérêt commun	CEE Bureau central du projet Gouvernements concernés	*	*	*	*

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
				4.1.3 Renforcer le dialogue et la coopération avec des organisations non gouvernementales (DREO, Europlatforms, ASECAP, Eurochambres, IRU), des universités et des instituts de recherche	CEE Bureau central du projet Gouvernements Organismes concernés	*	*	*	*
		4.2 I.	Coopération avec des pays de la région non membres du TEM	4.2.1 Contribution du TEM dans la région du centre de l'Europe orientale	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
		4.3 I.	Contribution du TEM au développement des liaisons Europe-Asie	4.3.1 Élaborer une stratégie pour la contribution effective du TEM au développement des liaisons Europe-Asie	CEE Bureau central du projet	*	*		
				4.3.2 Assurer le transfert de savoir-faire vers les pays concernés par les liaisons de transport Europe-Asie et partager avec ces pays l'expérience acquise et les pratiques suivies dans le cadre du TEM	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
		4.4 I.	Coopération avec d'autres pays et entités	4.4.1 Mettre en place une coopération étroite avec d'autres initiatives et projets connexes	CEE Bureau central du projet	*	*	*	*
				4.4.2 Établir des liens entre les plans TEM et les autres éléments du réseau (rail, ports de mer, ports intérieurs, aéroports)	CEE Bureau central du projet Gouvernements				*

Objectif		Activité		Interventions	Agent d'exécution	2006			
N°	Description	Rang de priorité	Description			I	II	III	IV
				4.4.3 Repérer les connexions entre le réseau TEM et les réseaux de transport des régions voisines	CEE Bureau central du projet			*	*
				4.4.4 Assurer la participation du TEM à l'application des nouvelles technologies et techniques (STI, télématique, informatique, etc.)	CEE Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*
5.	Amélioration de la gestion du projet	5.1 I.	Activités du Comité directeur	5.1.1 Sessions ordinaires	CEE Bureau central du projet Gouvernements		*		*
		5.2 I.	Coopération avec la CEE	5.2.1 Poursuivre et renforcer la coopération avec le Comité des transports intérieurs de la CEE et ses organes subsidiaires	CEE Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*
		5.3 I.	Coopération entre les pays du TEM pour tout ce qui concerne le transport routier	5.3.1 Interroger les gouvernements sur leurs besoins	Bureau central du projet Gouvernements	*	*	*	*

Annexe 3

**PLAN DIRECTEUR DU TEM
CALENDRIER DE SAISIE ACTUALISÉ POUR 2006**

ACTIVITÉ	2006											
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Présenter et diffuser le rapport final sur le Plan directeur												
Réunion sur la collecte et la cartographie des données TEMSTAT												
Mise en place du mécanisme de surveillance prévu dans le Plan directeur												
Présentation de la version finale complète du Plan directeur												
Comparaison du réseau de base du Plan directeur avec d'autres réseaux												
Rapport sur l'état du TEM en 2006												
Distribution d'un questionnaire normalisé pour la surveillance dans le cadre du Plan directeur												
Distribution de gabarits TEMSTAT révisés												
Mise à jour du plan d'action pour le suivi du Plan directeur en 2006												
Examen et mise à jour de la présentation du Plan directeur sur le site Web de la CEE												
Atelier sur les méthodes de prévision dans le Plan directeur												
Retour des questionnaires normalisés remplis												
Collecte de données sur le réseau et les projets en Arménie												
Cartes indiquant l'état du réseau de base du TEM de 2005 à 2020												
Établissement et diffusion de cartes TEMSTAT révisées pour 2006												
Atelier sur l'évolution du Plan directeur et ses priorités												
Analyse de la structure financière et des sources de financement des projets inclus dans le Plan directeur												
Collecte des données manquantes ou insuffisantes concernant des pays du Plan directeur												
Surveillance de l'application du Plan directeur												
Entretien et modernisation du système SIG dans le Plan directeur												
Préparation d'une brochure/lettre d'information de suivi du Plan directeur												

 atelier/réunion



